

« KARTA BRETAGNE », CHARTRE CONTRACTUELLE DES LYCÉES DE BRETAGNE

(Fiche consultable et téléchargeable sur le site ec29.org/portail,
rubrique « Informations générales / fiches-guides / Activités éducatives et culturelles »)

A quelles questions cette fiche peut-elle vous permettre de répondre ?

- Qu'est-ce que la charte contractuelle passée entre le Conseil Régional et les Lycées de Bretagne ?
- Quelles actions cette charte permet-elle de développer au sein de l'établissement ?

PRESENTATION GENERALE :

- ☞ Le dispositif régional « Karta Bretagne » propose un **soutien financier à la mise en œuvre des projets éducatifs** portés par les lycées en lien avec les thèmes prioritaires retenus par le Conseil régional.
- ☞ Le **Conseil Régional de Bretagne** propose une « charte de la vie lycéenne » à tous les lycées publics et privés bretons. Dans ce cadre, il **participe au financement d'actions pédagogiques** autour de **quatre thèmes** majeurs pour l'avenir des jeunes :
 - **santé-qualité de vie,**
 - **développement durable,**
 - **ouverture au monde,**
 - **culture artistique et scientifique.**
- ☞ Le Conseil Régional de Bretagne soutient ainsi les projets éducatifs des établissements dans le cadre d'**une relation contractuelle passée avec les lycées.**
- ☞ Cette charte de politique contractuelle permet de définir les objectifs, les axes de contractualisation et les modalités d'accompagnement des projets présentés par les lycées.
- ☞ La volonté du Conseil Régional est de donner aux élèves les meilleures conditions de réussite scolaire et personnelle, de favoriser le développement de la conscience citoyenne et de leur permettre de s'ouvrir à l'Europe et au monde.
- ☞ Cette charte, dénommée « Karta Bretagne », donne lieu à la **mise en œuvre des contrats** adaptés à chaque établissement.
- ☞ L'**objectif** de cette charte est d'**accompagner financièrement des projets capables de s'ancrer dans la durée**, en lien avec des thèmes choisis pour favoriser, en particulier, le développement de la conscience citoyenne.
- ☞ Quelques exemples :
 - Dans le domaine de la santé, on peut imaginer des projets de jeunes sur la question du tabac, des drogues, de l'alimentation.
 - En matière de développement durable, les économies d'eau, la question des déchets et de l'énergie peuvent constituer des projets.

- ☞ A la rentrée 2006-2007, 180 lycées étaient engagés dans une charte Karta et la Région a accordé une enveloppe de 1,9 millions d'euros pour financer 1 100 actions, soit 4 000 € par action et par an, plus 60 € par élève pour des voyages en Europe et 150 € pour des déplacements hors Europe.

QUATRE THEMES AU CHOIX :

- ☞ **Amélioration de la santé et qualité de la vie :**
 - En Bretagne, les conduites à risques chez les jeunes sont importantes : conduites addictives (alcool, drogues, tabac...), conduites suicidaires (deux fois plus élevées que la moyenne nationale).
 - Karta Bretagne aide les lycées dans la mise en œuvre de **projets de prévention des comportements à risque** : dépendances aux produits psycho-actifs, prévention des situations de violences sur autrui ou sur soi-même, problèmes liés à la nutrition.
- ☞ **Développement durable et agenda 21 :**
 - Le sommet de la Terre de Rio a contribué à l'émergence d'une nouvelle approche du développement. Elle pose comme principe de « *répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » et de concilier justice sociale, échanges économiques équitables, protection de l'environnement.
 - Karta Bretagne aide les lycées engagés dans des **opérations de sensibilisation à l'environnement et au développement durable**. Elle soutient également la mise en place d'Agendas 21 dans les établissements scolaires.
- ☞ **Ouverture des jeunes au monde :**
 - Karta Bretagne permet de soutenir les projets des lycées qui s'inscrivent dans une stratégie d'**ouverture à l'Europe et au monde : actions d'information sur l'Europe, échanges linguistiques, mobilité internationale...**
- ☞ **Sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques :**
 - Karta Bretagne aide les initiatives permettant aux jeunes de s'approprier les langages et pratiques artistiques grâce à la présence d'artistes, en lien avec les structures culturelles locales (en particulier dans l'écriture, le théâtre, la danse, la musique et le chant). Elle soutient aussi les projets de sensibilisation, de diffusion et de promotion de la culture scientifique et technique.

LE CONTENU DU CONTRAT :

- ☞ Les lycées sont invités à communiquer à la région Bretagne leurs propositions de contrats comprenant les éléments suivants :
 - **un diagnostic,**
 - une présentation **des objectifs** recherchés,
 - une **description de la mise en oeuvre des actions** du projet,
 - un **plan de financement,**
 - une proposition de **procédure d'évaluation** des actions,
 - le **projet d'établissement.**

LES MODALITES DU CONTRAT :

- ☞ Les lycées signataires d'une charte de vie lycéenne Karta choisissent **au moins deux thèmes parmi les quatre proposés** et développent **un programme d'actions autour des thèmes retenus**, avec le soutien financier de la Région. Le nombre d'actions par thématique n'est pas limité.

- ☞ L'aide régionale est accordée dans le cadre d'un **contrat de trois ans maximum** avec la Région Bretagne et les autorités académiques (L'Académie de Rennes pour les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, la Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt pour les lycées agricoles, la Direction régionale des Affaires maritimes pour les lycées maritimes).

LE DEPOT DES DOSSIERS : COMMENT PROPOSER SA CANDIDATURE ?

- ☞ Pour l'**année scolaire 2007-2008**, le **dépôt des dossiers** se fera au plus tard :
 - le **15 octobre 2007**,
 - le **10 décembre 2007**.
- ☞ Les établissements doivent choisir l'une **ou** l'autre de ces dates.
- ☞ Pour proposer et actualiser vos actions Karta Bretagne, se connecter à l'extranet karta :
<http://www.region-bretagne.fr/karta>
ou
<http://karta.region-bretagne.fr/login.jsp>
- ☞ Pour se connecter, utiliser les login et mot de passe attribués pour les demandes d'équipement sur l'extranet Lycée.

LA SUBVENTION REGIONALE :

- ☞ Elle est au maximum égale à 50 % du budget prévisionnel de chaque action, plafonné à 4 000 € par action et par an.
- ☞ Pour l'axe thématique « Ouverture des jeunes au monde », la participation régionale au déplacement est fixée à :
 - 60 € par élève en Europe hors de France,
 - 150 € par élève hors Europe.

NOUVEAUTES 2007-2008 :

- ☞ **Axe « Ouverture au monde » :**
 - Les **déplacements collectifs à l'étranger** ne seront **éligibles** que **s'ils sont réalisés avec un partenaire éducatif étranger** (établissement scolaire, association, comité de jumelage, etc.). Il s'agit de **renforcer la pérennité des échanges inter-établissements**.
 - Les **échanges avec les régions d'Europe partenaires du Conseil régional (Saxe, Pays de Galles, Grande Pologne, Bohême du Sud, Toscane, Galice)** seront **financièrement mieux accompagnés 80 euros par élève** au lieu de 60 euros par élève.
- ☞ **Axes « Développement durable et Agenda 21 » et « Santé et qualité de vie » :**
 - Le Conseil régional les accompagnera financièrement de manière plus significative.
 - **La subvention pourra atteindre 80% du budget (dans la limite de 4000 euros)** et non plus 50%.
- ☞ **Axes « Education artistique et sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences et techniques » :**
 - **Une attention particulière** sera portée **aux ateliers de pratique artistique**.
 - **La subvention pourra atteindre 80% du budget** au lieu des 50% maximum en vigueur **en fonction de critères précis** (artistes professionnels, nombre d'heures, élèves concernés).

- Les déplacements sur les lieux de mémoire, auprès des institutions européennes, en France ou à l'étranger, seront à renseigner dans cet axe et non dans l'axe « Ouverture au monde ».

SUPPORTS POUR LA MISE EN OEUVRE :

- ☞ Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site Internet du Conseil Régional de Bretagne :

<http://www.region-bretagne.fr/karta>

CONTACTS :

Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère

M. Patrick LAMOUR, Responsable du Service Pédagogie-Formation 2nd Degré
2 rue César Franck – 29196 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 64 16 04 ou 02 98 64 16 00.
Mél : ddec29.2d-peda@ecbretagne.org

Comité Académique de l'Enseignement Catholique de Bretagne (CAEC)

Direction de l'Enseignement Catholique des Côtes-d'Armor

Mme Marie-Agnès RENAULT

5 rue rue des Capucins – BP 222 6 – 22002 ST BRIEUC Cedex 01
Tél. 02 96 68 32 68
Mél : ddec22@22.scolanet.org

Conseil Régional de Bretagne

Mission projets éducatifs et vie lycéenne

283 avenue du Général Patton – 35711 RENNES Cedex
Tél. 02 99 27 11 05
Mél : enseignement@region-bretagne.fr